

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 12 novembre 2007

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - M. BOUHELIER - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - Melle MASLOUHI - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBALD - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE**Membres excusés** : M. PRIBETICH (pouvoir M. MILLOT) - M. DANIERE - Mme MANSAT - Mme DELEBARRE (pouvoir Mme HERVIEU) - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH (pouvoir M.MASSON) - M. NUDANT (pouvoir M.DUGOURD) - M. BAZIN - M. BRIOT (pouvoir Mme WILLIAMS)**Membres absents** :**OBJET
DE LA DELIBERATION****Divers bâtiments - Dispositifs de sécurité contre l'incendie - Maintenance et rénovation des installations au nom du groupement de commandes Ville - Centre Communal d'Action Sociale - Régie personnalisée de la Vapeur - Signature des marchés**

Monsieur Jean-Pierre Gillot, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, des Affaires Sociales, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 26 mars 2007, le Conseil Municipal a décidé de procéder à la mise en appel d'offres restreint de la maintenance et de la rénovation des dispositifs de sécurité contre l'incendie des divers bâtiments de la Ville, du Centre Communal d'Action Sociale et de la régie personnalisée de La Vapeur et m'a autorisé à lancer la procédure au nom du groupement constitué par ces derniers.

La procédure d'appel d'offres restreint a été engagée et, compte tenu de ses résultats, a été déclarée sans suite. En effet, l'évaluation des seuils était trop élevée.

En conséquence, une nouvelle procédure de mise en appel d'offres ouvert a été lancée et les besoins ont fait l'objet d'une nouvelle évaluation.

En application de l'article 59 du code des marchés publics pour les appels d'offres ouverts, la commission d'appel d'offres a attribué les marchés listés ci-après pour une durée de quatre ans au même prestataire, car les deux lots sont liés entre eux, afin de lui imposer une obligation de résultat.

Numéro et intitulé du lot	Numéro du marché	Entreprise	Montant minimum et maximum des marchés pour quatre ans
lot 1 : maintenance des dispositifs de sécurité contre l'incendie	20070737	Inéo-Energys	150 000 € TTC 450 000 € TTC
lot 2 : rénovation des dispositifs de sécurité contre l'incendie	20070738	Inéo-Energys	300 000 € TTC 900 000 € TTC

La pondération des critères de choix des offres retenues a été la suivante :

- 50 % pour la valeur technique de l'offre, appréciée, notamment, à partir du mémoire technique et pour le lot n° 2, de la note technique qui précise, pour l'ensemble des sites, l'organisation de l'entreprise et sa capacité à réaliser les prestations de maintenance et de rénovation, l'adaptation des équipements proposés aux problématiques réglementaires de chacun des sites ainsi que leurs caractéristiques et leur fiabilité ;
- 50 % pour le prix des prestations apprécié à partir des détails estimatifs des lots n° 1 et n° 2 ainsi que du sous-détail de prix pour le lot n° 2.

Enfin, les motifs du choix de l'offre retenue sont :

- valeur technique la plus satisfaisante au regard du mémoire technique qui démontre bien l'organisation de l'entreprise et sa capacité à réaliser les prestations de maintenance (lot n° 1) et de rénovation (lot n° 2) ;
- prix le plus avantageux au regard du montant du détail estimatif du lot n° 1 - maintenance - et du lot n° 2 - rénovation - et de la note technique du lot "rénovation" présentant un sous-détail de prix par site.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, des Affaires Sociales, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1) m'autoriser à signer les marchés relatifs à la maintenance et à la rénovation des dispositifs de sécurité contre l'incendie, au nom du groupement de commandes constitué entre la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale et la régie personnalisée de La Vapeur ;

2) m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour leur exécution ;

3) dire que le financement sera assuré sur les crédits ouverts aux budgets de l'exercice en cours et à demander aux budgets des exercices 2008, 2009, 2010 et 2011 par chaque entité.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

13 Mars 2007



PUBLIÉ LE 13/03/07